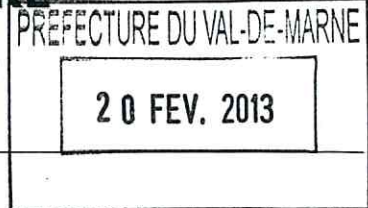


CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 4 Février 2013



Le quatre février deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine Amont, légalement convoqué à domicile par écrit le 11 janvier 2013 s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine, sous la présidence de Daniel DAVISSE, doyen de séance.

Étaient présents :

AGIER Isabelle, ARNAUD Anne Marie, ATHÉA Bernard, AUDOUBERT Alain, BELL-LLOCH Pierre, BEN MOHAMED Khaled, BERNARD Méhadée, BERNARD Sandrine, BISMUTH Bernard, BOURJAC Jean-Marc, BOUYSSOU Philippe, BRAHIMI Nadia, BROUTE Camille, CASTELNAU Bruno, CHICOT Rémi, COUTHURES Jean, DAVISSE Daniel, DESABRES DOS SANTOS Maria, DESPRÉS Catherine, DIGUET Patrice, DUBOUCHET Michèle, DUCHENE Chantal, EBODE-ONDOBO Bernadette, ETAVE Dominique, GERMA Sophie, GOSNAT Pierre, GUILLAUME Didier, HAMANI Djamel, KENNEDY Jean Claude, LEPRÊTRE Michel, LOICHOT Élisabeth, LORAND Isabelle, LUC Nadine, MARCHAND Romain, MARTINEZ Pierre, MASSÉ Elodie, MERCIER Denis, PANETTA Tonino, PETER Séverine, POTIER Bertrand, RABARDEL Evelyne, RAMAEL Albertino, RIVIERE Hervé, SALLY BOUNDE CLEON Mathilde, SPIRO Jacqueline, TAGZOUT Mourad, TEYSSERON Agnès, TISLER Frédéric, TMIMI Hocine, TROUDI Raoudha, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile

Étaient représentés :

M. ABDOUN CHAREF Slimane	mandat à M. BELL-LLOCH Pierre
M. BEAUBILLARD Olivier	mandat à Mme PETIER Séverine
M. LADIRE Luc	mandat à M. HAMANI Djamel
M. LECLERCQ Régis	mandat à M. CASTELNAU Bruno
Mme WOJCIECHOWSKI Bozena	mandat à M. MARCHAND Romain

Était absent : /

Secrétaires de séance : Mme BROUTE Camille et M. MARCHAND Romain.

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>56</u>
Présents	51
Représentés	5
Absents	/
<u>Votes</u>	
Pour	56
Contre	/
Abstention	/

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de Créteil le

de la publication le

OBJET :

Communauté d'Agglomération Seine Amont :
Création d'un poste de directeur général des services

Communauté d'Agglomération Seine Amont
CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des communes,
- Vu le statut général de la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 3.3.2,
- Vu les décrets du 30 décembre 1987 portant statuts particuliers de la filière administrative,
- Vu le décret n° 87 1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et établissements publics,
- Vu l'arrêté n° 2012 :3062 du 17 septembre 2012 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant sur la création de la communauté d'agglomération Seine Amont à dater du 1er janvier 2013,
- Considérant que cette communauté d'agglomération est classée dans la strate démographique d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants,
- Vu le budget communautaire,

DELIBERE

Article Unique: Décide la création d'un poste de directeur général des services d'une ville de 150 000 à 400 000 habitants.

Fait et délibéré en séance à Vitry-sur-Seine, le 4 février 2013.

Pour extrait conforme
Président de la Communauté d'Agglomération
Seine Amont
Daniel DAVISSE

